



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 106264

Texte de la question

En juillet dernier, un groupe de sept handicapés mentaux, dont trois trisomiques, encadrés par trois éducateurs ont été interdits d'entrée dans une discothèque bretonne. Quatre familles ont porté plainte contre la discothèque qui a refoulé ces personnes handicapées sans réel motif. L'Association départementale des amis et parents des personnes handicapées mentales (Adepei) d'Ille-et-Vilaine va porter plainte pour soutenir les plaintes déjà déposées par les quatre familles. Le secrétaire général de l'association a déclaré qu'il s'agissait « d'une méconnaissance du handicap mental ». De son côté, la sous-préfecture de Saint-Malo envisage la fermeture administrative de la boîte de nuit pour trois mois. Aussi, M. Bruno Gilles demande à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille les dispositions qu'il entend prendre afin de modifier le comportement de la société à l'égard des personnes handicapées, tout particulièrement des trisomiques 21.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Gilles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106264

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10543